

PRESS RELEASE

10022/93 (Presse 190)

1705th Council meeting

- INDUSTRY -

Brussels, 18 November 1993

President: Mr Melchior WATHELET,

Deputy Prime Minister, Minister for
Economic Affairs of the Kingdom
of Belgium

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Melchior WATHELET

Deputy Prime Minister, Minister for Economic Affairs

Mr Guy SPITAEELS

President of the Walloon Government

Denmark:

Mr Jan TRØJBORG

Minister for Industry

Germany:

Mr Günther REXRODT

Federal Minister for Economic Affairs

Mr Johann EEKHOFF

State Secretary for Economic Affairs

Greece:

Mr Constantin SIMITIS

Minister for Industry, Energy and Technology

Mr Christos PAHTAS

State Secretary for Industry

Spain:

Mr Juan Manuel EGUIAGARAY UCELAY

Minister for Industry

Mr Juan Ignacio MOLTÓ GARCÍA

State Secretary for Industry

France:

Mr Gérard LONGUET

Minister for Industry, Posts and Telecommunications and Foreign Trade

Ireland:

Mr Ruairi QUINN

Minister for Employment and Enterprise

Italy:

Mr Paolo SAVONA

Minister for Industry

Luxembourg:

Mr Robert GOEBBELS

Minister for Economic Affairs

Netherlands:

Mr J.E. ANDRIESEN

Minister for Economic Affairs

Portugal:

Mr Luis MIRA AMARAL

Minister for Industry and Energy

Mr Luis Filipe ALVES MONTEIRO

State Secretary for Industry

United Kingdom:

Mr Tim SAINSBURY

Minister of State, Department of Trade and Industry

o

o o

Commission:

Mr Martin BANGEMANN

Member

Mr Karel VAN MIERT

Member

RESTRUCTURING OF THE EUROPEAN STEEL INDUSTRY

The Council held a full debate on the problems raised by the restructuring of the Community industry, particularly with regard for State aid.

Following the discussions, which took place in the framework of a global approach that was deemed necessary for the sake of coherent and balanced treatment of all the dossiers on restructuring with State aid currently before the Council, the President of the Council was obliged to acknowledge that:

- there continued to be substantial differences between the Italian delegation and the Commission on the restructuring of the ILVA undertaking,

- there was no agreement on the other dossiers because of the abovementioned differences and of the maintenance of specific reservations by certain delegations.

Given therefore the impossibility of reaching full or partial political agreement at this juncture, the President said that a further meeting of the Industry Council might be convened for 17 December if there were found to be a genuine prospect of agreement.

o

o o

The other items on the agenda were held over until a later meeting.

OTHER DECISIONS**Definition of a Community approach to the development of the non-energy mining industry**
- Council conclusions

"THE COUNCIL OF THE EUROPEAN UNION:

- 1) **WELCOMES** the Commission communication of 11 November 1992 entitled "The non-energy mining industry: current situation and guidelines for a Community approach", which analyses the follow-up to the Council Resolution of 28 July 1989 on the development of the Community mining industry ⁽¹⁾, which highlights the economic importance of this industrial activity and proposes guidelines for a Community approach with a view to strengthening the competitiveness of the non-energy mining industry;
- 2) **EMPHASIZES** the importance of comprehensive and consistent consideration of the internal and external aspects of a Community approach in this field, taking into account the approach advocated in the most recent guidelines which appear in the Commission communication of 20 November 1990 entitled "Industrial policy in an open and competitive environment: guidelines for a Community approach";
- 3) **CALLS UPON** the Commission to continue its work, with due regard for the principle of subsidiarity, turning the dialogue with the representatives of the industries concerned and experts from the Member States into its main instrument and studying essentially the issues set out below without any particular priority:
 - (a) improving access to, and updating of, information, both on geological and mining data and on markets, products and other economic factors by improving the Commission structure for providing raw material statistics and by increased co-operation between Member States' geological departments, and the use of their knowledge by the Commission;

⁽¹⁾ OJ C 207, 12.8.1989, p. 1.

- (b) consideration of the environmental dimension, taking account of the restoration of closed or closing sites, while promoting a balance between the economic interests of the sector and environmental protection requirements;
 - (c) tailoring training structures to industry's requirements at the level of both universities and technicians, taking into account the need to maintain a technico-scientific capacity in the mining sector to encourage access in third countries and the possibilities for intra-Community exchanges and exchanges with third countries;
 - (d) strengthening policy for industrial co-operation with the third countries most concerned within the framework of their agreements with the Community, based on mutual interest, in line with commercial practices which comply with the GATT rules, and aimed in particular at ensuring that Community undertakings have access to resources;
- 4) REQUESTS the Commission to submit conclusions on the outcome of these proceedings within the next twelve months.

PREPARATION INDUSTRY COUNCIL OF 18 NOVEMBER 1993

433

- Restructuration de l'industrie siderurgique europeenne

Ce point est le premier a l'ordre du jour du Conseil. Il donnera lieu a un debat politique sur la base des demandes d'avis conforme du Conseil, au titre de l'article 95 CECA, au sujet des divers plans de restructuration accompagnes d'aides d'Etat soumis a la Commission. Ce debat sera en outre alimente par un document de travail des services de la Commission sur la situation actuelle de la restructuration siderurgique dans la Communaute.

En depit d'un leger redressement des prix sur le marche communautaire (environ 10 % par rapport au debat 1993), la situation de la siderurgie communautaire reste critique, car largement surcapacitaire surtout dans le secteur des laminees a chaud. Le mouvement de redressement actuel est aleatoire car la crise economique affecte gravement la demande et le ralentissement des importations qui a contribue au raffermissment des prix pourrait n'etre que temporaire.

Dans ces conditions, seuls les efforts d'assainissement du secteur prevus peuvent contribuer a consolider le leger redressement de la situation. L'ajustement des capacites productives proviendra d'une part des reductions de production dans les entreprises qui se restructurent avec des aides d'Etat et d'autre part des efforts volontaires du secteur prive dans le cadre des mecanismes financiers volontaires, qui doivent contribuer a eux seuls a une reduction de capacites de production de 10,5 millions de tonnes (voit IP 920) dans le secteur des produits laminees a chaud.

Or il est clair que le secteur prive ne contribuera au plan d'assainissement sur une base volontaire que si les entreprises aidees participent elles-memes a cet assainissement. C'est la raison pour laquelle il est primordial pour le denouement de la crise que le Conseil se prononce a l'unanimité sur l'ensemble des propositions faites au titre de l'article 95 du traite CECA par la Commission. Il faut a cet egard rappeler que le Conseil dispose dorénavant de toutes les propositions et que la responsabilite politique du reglement de la crise lui echoit sur la base des propositions de la Commission. Les differentes propositions de la Commission (voir plus bas) s'inspirent du principe d'equite entre les entreprises et les Etats membres. Partant du principe que les entreprises en restructuration ne peuvent beneficier d'aides d'Etat sans concurrencer indument leurs concurrents qui ne recoivent pas d'aides, la Commission a veille dans tous les cas a ce qu'un avis favorable ne soit octroye que dans la mesure ou des reductions consequentes de production sont operees en relation avec le niveau des aides d'Etat proposees, tout en veillant a ce que les entreprises demeurent viables au terme de leur restructuration.

C'est a cette seule condition en evitant toute discrimination, a estime le Commissaire Van miert, que l'on pourra operer sur un 'level

playing field'.

Outre l'équilibre dans les réductions de capacités de lames à chaud, la Commission a veillé dans tous les cas à prendre des dispositions qui assurent le plein respect des engagements (contrôle), le sérieux des mesures (engagements sur 5 ans, démantèlement des équipements) et l'équité en matière de concurrence par rapport aux entreprises non aidées (niveau maximum d'endettement, non déductibilité fiscale des pertes antérieures effacées par des aides d'Etat).

Le Conseil est invité à donner son avis conforme sur les dossiers suivants :

	Aide au titre de l'article 95 (mio d'Ecus)	Reductions de capacités de lames à chaud (t/an)
- SIDENOR	515	Larrondo 439 000
- FREITAL	140	Freital 160 000 (IP 309-IP 657)
- CSI	2 817	Ansio 2 300 000 (IP 338-IP 813)
- ILVA	2 585	Bagnoli 2 000 000 (IP 969)
		Tarento
- SIDERURGICA NACIONAL	306	140 000 (IP 967)
- EKOSTAHL	428	(Est 462 000 (IP 310) de l'Allemagne) (IP 1000)

- Le mécanisme de financement de restructuration des trois accords privés a fait l'objet d'un accord de la Commission le 27 octobre, il est maintenant urgent que les entreprises confirment leurs engagements de fermeture afin de compléter le plan de restructuration global.

Le Conseil peut donc dorénavant 'boucler' le plan général de restructuration, sur la base des travaux de la Commission. Les décisions restent bien évidemment soumises à un avis unanime qui ne pourra se dégager que sur la base des efforts difficiles, mais réalisables, en raison des contributions équilibrées qui sont demandées aux Etats membres, au secteur aide et au secteur privé. Ces décisions sont dans l'intérêt de l'ensemble du secteur sidérurgique communautaire et des travailleurs car elles doivent permettre d'assurer la survie d'une industrie compétitive dans des conditions acceptables. Il faut rappeler que le Conseil s'est déjà prononcé favorablement sur un volet social communautaire du plan de restructuration.

* * *

Ref: BIO/93/276/1

DATE DOCUMENT : 93/11/18

INDUSTRY COUNCIL OF 18 NOVEMBER 1993

Des le debut du Conseil, le Commissaire Bangemann et la Presidence ont insiste sur l'imperieuse necessite d'arriver a un accord sur la base des propositions de la Commission concernant l'ensemble des dossiers d'entreprises siderurgiques restructurees avec le concours d'aides d'Etat.

En effet, la situation economique dans la Communaute et le contexte international ne permettent pas d'entrevoir dans un bref avenir une reprise importante du secteur siderurgique. Il faut dans ces conditions donner un signal clair a l'ensemble de l'industrie pour qu'elle participe a l'effort de restructuration. Le Commissaire Bangemann a rappele au Conseil les engagements qu'il etait pret a prendre en matiere sociale, les mesures concernant les importations et la premiere analyse du rapport Braun suivie d'un avis favorable du Conseil qui ont permis au marche de se ressaisir legerement depuis le debut de l'annee. Seuls, les engagements de la siderurgie subventionnee et du secteur prive permettront de conforter cette situation.

M. Van Miert a presente au Conseil les trois nouvelles propositions de la Commission concernant Ekostahl, Ilva et la Siderurgia Nacional. Au sujet d'Ilva, le Commissaire a reitere la necessite de clore les capacites de production de 1,7 millions de tonnes outre la fermeture de Bagnoli en se declarant ouvert a des solutions de rechange au demantelement d'un troisieme four a Tarento. Il a indique que sur le niveau d'endettement de la nouvelle entreprise, il etait pret a poursuivre les discussions avec le gouvernement italien. M. Van Miert a explique au Conseil qu'il 'ne recherchait pas un prix de beaute pour les propositions de la Commission' mais que celles-ci avaient ete faites dans le souci d'equite et d'adhesion de l'ensemble des Etats membres.

Dans la matinee, au cours d'un premier tour de table, les delegations ont exprime un avis general favorable. Elles ont egalement insiste sur la necessite d'arriver a un accord global sur les propositions de la Commission dans l'immediat. Quelques delegations ont exprime des reserves par rapport a une ou deux propositions souhaitant notamment obtenir plus d'informations sur les engagements reels de fermeture de capacites par quelques entreprises.

Enfin, la delegation italienne, tout en reconnaissant des efforts faits par la Commission et la logique de sa proposition qui s'insere dans la meme que celle du plan de privatisation et de la suppression des aides publiques en Italie, conduisait neanmoins a des reductions de capacites trop importantes sur le site de Tarento.

La Commission a indique aux Etats membres que pour assurer le respect scrupuleux des engagements pris dans les divers cas, il fallait mettre en place un mecanisme de 'monitoring' efficace qui assure qu'il n'y ait pas d'augmentation ulterieure de capacites de production des entreprises qui

ont accepte de reduire les capacites. Ce mecanisme sera mis au point par les experts dans le courant de la journee en consultation avec les Etats membres. La Commission a insiste sur le fait que toute aide devait conduire a des reductions de capacites coherentes avec le niveau de cette aide sans mettre en jeu la viabilite economique des entreprises.

Avant de se separer pour le dejeuner, au cours duquel les Ministres poursuivront les discussions politiques, la Presidence et la Commission ont tenu une reunion avec le Ministre Savona. Au cours de cette reunion, la Commission a a nouveau fait part aux autorites italiennes de sa flexibilite quant a la realisation pratique des reductions de capacites dans la mesure ou celles-ci correspondaient a des engagements identiques en volume a celles reclamees sur le site de Tarento.

* * *

Ref: BIO/93/276/2

DATE DOCUMENT : 93/11/18

INDUSTRY COUNCIL OF 18 NOVEMBER 1993

Le Conseil s'est solde par un echec dans la mesure ou aucun accord, fut-il politique, n'a ete possible.

En depit du fait que tous les Ministres aient accepte le systeme de 'monitoring' des six propositions faites par la Commission au titre de l'article 95 du Traite pour s'assurer de leur bonne execution, le Conseil n'a pas ete en mesure de s'entendre sur les propositions de la Commission.

D'une part, la delegation italienne n'a pu se rallier a la proposition de compromis de la Commission sur ILVA, d'autre part quelques delegations n'ont pas ete en mesure d'accepter certaines des propositions de la Commission concernant notamment Ekostahl, Ilva et Sidenor.

La Presidence s'est resignee a constater qu'un accord n'etait pas possible et que la situation, loin d'avoir progresse, avait regresse lors de ce Conseil.

Dans ces conditions, la Presidence a demande aux Ministres de reserver une place dans leur agenda aux alentours du 16 decembre en vue d'un prochain Conseil au cas ou les conditions se reveleraient plus propices a un accord.

Durant le Conseil, la Presidence avait mene un double exercice en cherchant :

- d'une part a rallier la delegation italienne a une solution de compromis sur ILVA plus acceptable que la proposition initiale de la Commission. La Commission avait accepte a cet effet que la reduction de production de lames a chaud de Tarento puisse n'etre plus que de 1,2 million de tonnes au lieu de 1,7 millions de tonnes, quitte a trouver pour le gouvernement italien une reduction supplementaire de 0,5 millions de tonnes en un autre lieu pour respecter l'engagement de 1,7 millions de tonnes (hors Bagnoli),
- d'autre part, a apaiser les craintes de certaines delegations au sujet des plans proposes par des entreprises en s'assurant du controle rigoureux de leurs engagements, de leur duree et de la specificite des engagements de la siderurgie portugaise.

Le resultat d'ensemble a ete negatif. Au-dela de l'echec immediat, la Presidence a tenu a indiquer que le manque d'accord etait mauvais pour les institutions communautaires, l'industrie siderurgique et les marches. Au cours de la conference de presse qui a suivi ce Conseil, le Commissaire Bangemann s'est etonne qu'au moment ou la Communaute se preoccupait de la competitivite et de la necessite de la retablir dans des secteurs structurellement deficients comme c'est le cas pour l'acier, le Conseil n'ait pas ete en mesure d'atteindre un accord de reduction des

surcapacites structurelles.

'Il s'agit d'un jour sombre pour l'Union et l'on doit faire un constat de carence de solidarite'. Mr Bangemann a estime que si la position negative des Etats membres se perpetuait, on arriverait a rien et il a indique qu'en onze ans de carriere politique au sein du Conseil (comme Ministre federal, puis comme Commissaire), c'etait la premiere fois qu'il constatait une ambiance aussi negative. Estimant qu'il ne s'agissait d'un echec ni de la Commission, ni de la Presidence qui n'avaient pas menage leurs efforts pour arriver a un accord, M. Van Miert a estime que l'unanimité amenait les Ministres a lier 'tout a tout' conduisant a l'irresponsabilite. Pour le Commissaire, les efforts de patience et d'imagination deployes par la Commission et par la Presidence pour amender une proposition qui etait deja avantageuse n'ont pas reussi a emporter l'adhesion de la delegation concerne. Il ont meme conduit a une regression de son attitude. Remarquant que la Commission avait cherche a apporter des reponses aux interrogations de certains Etats membres, M. Van Miert a estime que la volonte politique n'etait pas au rendez-vous. Le Commissaire a estime que sans le blocage d'une delegation, un accord etait a portee de main.

La Commission, comme la Presidence, ont deplore qu'un accord n'ait pu etre trouve en raison de la gravite de la crise que traverse la siderurgie communautaire. Enfin, le President du Conseil industrie a annonce qu'il ferait rapport au President du Conseil europeen des resultats decevants de cette reunion.

* * *